

APPEL À PROJET 2026-2027

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS



Dossier à déposer pour le 4 novembre 2026

POURQUOI UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS ?



- > contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté avec le collège : il s'agit de donner aux jeunes un « outil » pour agir, comprendre la démocratie, développer les notions de respect et d'intérêt général.

ELLES ET ILS COMPRENNENT L'IMPORTANCE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN, DE LA PARTICIPATION À LA VIE DE LA CITÉ, LE RÔLE DES ÉLUS ET ÉLUS.



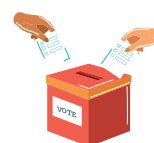
- > donner la parole aux jeunes : il s'agit de leur permettre de s'exprimer, de partager une expérience et participer à la construction d'un projet, de voter, d'expérimenter la vie d'élus et d'élus.

ELLES ET ILS APPRENNENT LA NÉGOCIATION, LA CONCERTATION, LE CONSENSUS, LA DÉCISION ET LA PARITÉ EN POLITIQUE ET DANS UNE VIE DE GROUPE.



- > représenter le collège et ses élèves : il s'agit de représenter votre collège en désignant 4 jeunes élus et élus chargés de présenter votre proposition d'actions.

ELLES ET ILS APPRENNENT CE QU'EST UN ET UNE CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE, DÉCOUVRENT LES MISSIONS DÉVOLUES AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, DÉFENDENT UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET LEUR RÔLE DE JEUNES CITOYENNES ET CITOYENS.



QUELLE EST LA THÉMATIQUE À TRAVAILLER CETTE ANNÉE ?



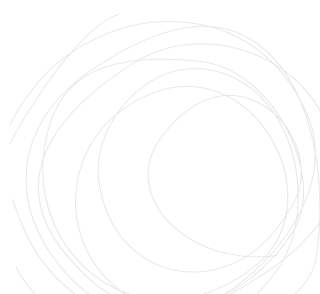
Le thème 2026-2027

**LA CITOYENNETÉ,
C'EST QUOI SELON VOUS ?**

Votre proposition d'action citoyenne sera conforme à la réglementation au sein du collège et en lien avec les missions du Département.

Vous portez une action où les valeurs de la démocratie et de la République sont ancrées.

COMMENT FAIRE PARTIE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS ?



> vous répondez à l'appel à projet en remplissant l'acte de candidature avant le **4 NOVEMBRE 2026** et vous désignez une ou deux personnes référentes du projet au sein de votre établissement, chargées d'accompagner la réalisation avec les jeunes.

= plus particulièrement des classes de 5^e ou de 4^e, ou des collégiennes et collégiens du conseil de vie collégienne ou éco-déléguées.

COMMENT SE MET EN ŒUVRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS ET VOTRE PROPOSITION D'ACTIONS AU COURS DE L'ANNÉE ?



Avant le 4 novembre 2026,

vous présentez votre candidature en conformité avec le thème proposé (cf. feuille de candidature jointe) en précisant en quelques lignes le projet d'action envisagé.

Au plus tard le 26 mars 2027,

vous présentez une proposition d'actions travaillée avec les jeunes sous forme de synthèse (1 feuille recto-verso à l'appui fournie) et d'une vidéo de moins de 3 minutes, vidéo réalisée avec et par les jeunes = l'action respecte la thématique proposée et relève de l'apprentissage de la citoyenneté.

En janvier 2027,

vous venez à l'hôtel du Département à Saint-Brieuc pour découvrir les missions du Conseil départemental et visiter l'hémicycle et le bureau du Président, temps d'échange animé par les conseillères et conseillers départementaux de votre canton,

Entre avril et mi-mai 2027,

vous réalisez un vote au sein du collège pour que les collégiennes et collégiens élisent leurs 4 projets préférés (documents à l'appui fournis),

Le 25 mai 2027 (matin),

vous participez et êtes membres de la session exceptionnelle du CDCC avec 2 collégiennes et 2 collégiens représentant votre collège (présentation orale du projet, accompagnée de la diffusion de la vidéo et d'un échange), en présence du Président du Conseil départemental, des conseillères et conseillers départementaux du canton et des autres collèges membres.

Si votre projet est élu lauréat par les jeunes, vous venez **en juin** en session avec l'ensemble de votre classe ou groupe présenter l'action auprès des 54 conseillères et conseillers départementaux de la collectivité.

LES ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

- > Le Département **prend** financièrement à sa charge **les coûts de transport** pour tous les déplacements, de votre collège vers l'hôtel du Département, 2 déplacements voire 3 si vous êtes lauréat.
- > Le Département consacre une **enveloppe financière** globale pour participer à la mise en œuvre de **4 projets élus par les jeunes**.
- > La mise à disposition d'une **mallette pédagogique** en continu à découvrir sur notre site
La mallette du Conseil des collégiennes et collégiens 2025-2026 | Côtes d'Armor le Département
- > **10 collèges maxi** par an peuvent participer au Conseil départemental des collégiennes et collégiens (1 par canton si sélection nécessaire).



DÉCOUVRIR DES EXEMPLES D'ACTIONS DES PRÉCÉDENTES ANNÉES !

- > Mise en valeur et transmission de la stèle mémorielle,
- > L'égalité filles garçons, l'aménagement d'une cour égalitaire,
- > Végétaliser les cours de collèges,
- > Sensibilisation aux écrans,
- > Salle de bien être, création salle de relâche et de défoulement
- > Organisation d'une conférence accès aux services
- > Mise en place du compost
- > Le reconditionnement informatique
- > L'aménagement de la cour avec l'activité physique – le défi kilométrique